



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

ECE/TRANS/WP.29/2006/11/Amend.1
27 mars 2006

FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

**AMENDEMENT AU PROJET DE COMPLEMENT 11 A LA SERIE 02
D'AMENDEMENTS AU REGLEMENT N° 19**

(Feux-brouillard avant)

Transmis par le Comité d'administration

Note : L'amendement suivant a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa trente-deuxième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent-trente-huitième session (TRANS/WP.29/1050, par. 72 et 44).

Page 3, paragraphe 1.5.4, cinquième ligne

Au lieu de complément 10 lire complément 11
